

LE PRIX

de l'abonnement à l'édition quotidienne, fait directement avec les porteurs, est de 20 SOUS par semaine.

Chronique DE LA Ville

Calendrier de l'Abeylle

Semaine du 25 au 31 Août. Mardi 25 - S. Louis, Roi. Mercredi 26 - S. Zéphirin. Jeudi 27 - S. Césaire. Vendredi 28 - S. Augustin. Samedi 29 - Décollation de S. Jean-Baptiste. Dimanche 30 - Ste. Rose de Lima. Messe Pontificale à la Cathédrale; fête patronale. Pique-nique des pompiers aux Fair Grounds. Lundi 31 - S. Raymond, Nonn. Lever du soleil à 5h. 30. Coucher du soleil, à 6h. 35m. Lune, premier quartier le 27 à 19h. 52m. du soir. N. B. - Les lecteurs et lectrices de l'Abeylle sont instamment priés lorsqu'ils auront le désir de voir annoncé dans le Calendrier de l'Abeylle un événement intéressant le public de nous en adresser communication.

Plusieurs professeurs de Jésuites en ville

Le révérend père A. E. Cummings, S. J., président du Collège de Spring Hill, près de Mobile, est l'hôte des pères Jésuites, rue Baronne. Il est venu dans le but de voir les parents désireux d'inscrire leurs enfants à cette institution. Il sera à la Nouvelle-Orléans jusqu'au 9 septembre, et il retournera à Spring Hill, avec les élèves inscrits. Le révérend père J. F. X. Twellmeyer, S. J., président du Collège des Jésuites à Grand Coteau, Lne, est également, rue Baronne, dans le même but. Le révérend père de la Morinière, S. J., l'éloquent prédicateur Jésuite, qui est si aimé à la Nouvelle-Orléans, où il est né, est l'hôte également des pères Jésuites. Il est toujours un des professeurs au Collège Spring Hill.

Une forte amende

Sol L. Weil a été condamné à payer une amende de 1,060 dollars, par le juge J. J. Fogarty de la première cour criminelle. Plus de 100 procès-verbaux avaient été dressés contre lui, après une enquête faite par les inspecteurs sanitaires, de ses nombreuses propriétés. Cela surpasse tout record connu à la Nouvelle-Orléans. Le total des amendes réunies ce jour, se chiffre à 4,300 dollars.

Première expédition de blé au Brésil

La première expédition de blé faite de la Nouvelle-Orléans au Brésil, a eu lieu hier, par le vapeur anglais Lewisham, à destination de Santos, ayant à bord une cargaison de 4,284 tonnes, ce qui est approximativement 177,000 boisseaux de blé, qui sont pour la consommation au Brésil. W. J. Hammond, l'agent du vapeur Lewisham, affirme que cet envoi important sera suivi de bien d'autres dans quelques jours.

Le gouvernement aux troupes des fraudeurs

Le gouvernement des Etats-Unis est décidé de mettre fin aux fraudes commises à l'aide de la maille, dans l'expédition des drogues frauduleuses. Le gouvernement a lancé un ordre de saisie contre 106 caisses du remède "Vitalitas" expédiées du Texas, à John L. Brown, pharmacien, 929, rue du Canal. Cette drogue est caractérisée comme sujette à être saisie, condamnée et détruite. En condamnant "Vitalitas", l'assistant avocat des Etats-Unis Montgomery, a dit, que ce remède avait été frauduleusement représenté comme guérissant toute maladie, et qu'un examen a démontré qu'il ne contenait aucune vertu curative pour aucune maladie. Les remèdes patentés, en général, par cette déclaration, souffriront assurément.

Consulat Général de Belgique

Le Consulat Général de Belgique donne officiellement communication de ce qui suit: Une loi datée du 4 août 1914, accorde l'amnistie à tous les déportés belges qui auront rejoint l'armée le 4 octobre prochain. Les intéressés peuvent obtenir tous renseignements complémentaires au Consulat de Belgique, Hibernia Bank Building, No. 420. 28-001-37

Nommé assistant-pasteur de l'église Ste Thérèse

Mgr l'Archevêque Blenk a nommé le révérend père Cordova comme assistant pasteur à l'église Ste-Thérèse. Il est un des prêtres expulsés du Mexique par les Constitutionnalistes. Des Mexicains sont entrés dans sa chambre à minuit et lui ont ordonné de se mettre en marche au jour, pour laisser le pays. Il a été également forcé d'abandonner 800 dollars d'économies, déposés sur une banque de San Luis Potosi.

Le Rév. Père Bogaerts

Le révérend père John B. Bogaerts, recteur de l'Eglise Ste-Anne, qui était en Belgique, lorsque les hostilités se sont déclarées, arriva à la Nouvelle-Orléans lundi, par le vapeur Momo. Il lui a fallu traverser des champs de bataille pour se rendre à Rotterdam, où il a pris un vapeur pour se rendre à New-York.

La Peste

Dans la nuit de vendredi à samedi, le vingt-deuxième cas de peste a été rapporté, c'est le nommé Elmore H. Read, 30 ans, 4415, rue Carondelet. Il est tombé malade le 26 août. Six rats ont été découverts à sa demeure. Trois rats pestiférés ont été déclarés au numéro 1532, rue Nord Miro; 1006, Magasin, et 930, Nord Miro.

Pique-nique des Pompiers

C'est aujourd'hui que le département municipal de prévention d'incendies célèbre sa huitième fête annuelle. Nos braves pompiers invitent la population entière à venir aux Fair Grounds pour assister au pique-nique dont le programme varié et très intéressant ne manquera pas de plaire à tous ceux qui assisteront à la fête. Il y aura toutes sortes de jeux, d'amusements, de divertissements pour hommes, femmes et enfants; des courses à pied et à cheval; des courses de pompes, des joutes athlétiques, des parties de base ball, des concours entre les équipes de compagnies de pompiers, des courses de bicyclettes. Le clou de la fête sera, sans contredit, une course entre une autruche et un cheval. Cet événement aura le mérite de la nouveauté et attirera une foule immense. L'oiseau aux longues pattes et au long cou, attelé à un boghey de course sera conduit par son propriétaire, Mme J. P. Landry. La course aura lieu à 5 heures du soir.

Briseurs de vitrine

Frank Clemens et Joseph Pelletier, 616, rue Julia, ont brisé à coups de briques, la vitrine du magasin de Leon Echen, 722, rue Camp, entre Calliope et Galienne, et se sont sauvés. Ils ont été reconnus par un nommé Cohn. Ordre a été donné à toutes les stations de police pour leur arrestation. Les dégâts à la vitrine sont de 25 dollars.

Jambes écrasées

A 8 heures et demie hier matin, pendant que Riley Cage, ouvrier, chargeait des bois de charpente d'une pile, celle-ci s'ébranla, et il eut les deux jambes écrasées. Il fut transporté à l'Hôpital de la Charité. On croit pouvoir lui sauver les deux jambes.

Presque asphyxiés

A. M. Heintz Ernest, 34 ans, habitant rue Décar, près de Ste-Anne, et Tony Iacona, 44 ans, rue Dumaine, près de Royale, en travaillant sur le vapeur Carondelet, de la "United Fruit Company", hier matin à 9 heures, ont été presque asphyxiés par les fumées émanant d'une fumigation du vapeur. Ils ont été transportés à l'Hôpital de la Charité, où ils ont été ranimés.

Cathédrale Saint Louis Nouvelle-Orléans

La fête de Saint-Louis, patron du diocèse, sera célébrée aujourd'hui avec tout l'éclat du temps passé, en l'Eglise Cathédrale. A 10 heures, messe solennelle, célébrée par le très révérend père Racine, curé de la paroisse, assisté des R. PP. Lefebvre et Berthault, comme diacre et sous-diacre.

Mgr l'Archevêque tiendra chapelle. Le panégyrique de Saint-Louis sera prononcé par le R. P. W. Parrot, assistant à la cathédrale. Le soir, à 5 heures, Salut Solennel du Très Saint Sacrement. Les réparations faites récemment au beffroi permettant de sonner les cloches à la volée, leurs joyeux carillons annonceront donc aux paroissiens de la cathédrale la fête du titulaire de l'église et du patron de l'archidiocèse. Le mardi, 1er septembre, une messe solennelle de requiem sera célébrée pour le repos de l'âme de Sa Sainteté le Pape Pie X. Mgr l'Archevêque officiera pontificalement. Mgr. Laval, évêque auxiliaire, assistera au fauteuil et prononcera l'éloge du Pape défunt. En signe de deuil, la cathédrale est toute drapée de noir et le maître-autel est encadré de drapeaux pontificaux voilés de crêpes. Les habitants de la cité et spécialement les paroissiens de la cathédrale auront à cœur de venir en foule payer leur tribut de filial respect à la mémoire du regretté Pontife.

Communiqué

La souscription qui a été ouverte sur l'initiative de M. Ferrand, consul général de France à la Nouvelle-Orléans, porte déjà des fruits. Nous venons de recevoir la note suivante que nous nous empressons de reproduire: A L'Abeylle et au peuple Français: C'est vraiment avec émotion, admiration et gratitude, que nous venons tous remercier du noble fait dont les Français et vous Messieurs de l'Abeylle avez fait preuve. Vous tachez d'améliorer le sort des familles des réservistes qui, à tout hazard, vont servir leur patrie en danger, en ouvrant une souscription dont nous espérons tous les Français sauront apprécier le mérite et que certainement ils appuieront de leur mieux. Merci encore à l'Abeylle, aux présidents des sociétés, et à tous les Français. Signé: Pierre Vignau, Pierre Duco, Bte. Lestremau, trois réservistes mariés des classes 1895 et 1908.

Bataille entre noirs

Hier matin à 4 heures une bataille entre les noirs et négresses, Nelson Coleman, Thomas Slorter, Mattie Rosemore et Ada Slorter, eut lieu en face de la demeure 423, rue Clara. Au cours de laquelle Ada fit feu sur Coleman sans l'atteindre. Celui-ci, en retour, fit feu à deux reprises sur Ada, les projectiles frappèrent Florence Newton, 11 ans, qui se trouvait sur le trottoir, la blessant au genou. Elle est soignée à l'Hôpital de la Charité. Les quatre noirs furent écroués, et plainte fut déposée contre eux.

Collision

D. W. McKay, 41 ans, 2109, rue Delachaise, conduisait une motocyclette sur l'avenue St-Charles, à 10 heures 55 hier matin, lorsque à l'angle de l'avenue Washington, il a été frappé par un camion, et précipité sur le pavé. Dans sa chute il a eu la jambe gauche sérieusement contusionnée. Les dégâts à la motocyclette sont de 25 dollars.

Ecrasé par une toiture

Davis Melancini, 52 ans, de la Paroisse Assomption, vient d'arriver par le "Southern Pacific" pour être transporté d'urgence à l'Hôpital de la Charité. En démolissant une cabane sur une plantation, une partie du toit s'effondra sur lui, lui cassant les reins, et lui occasionnant des contusions graves sur tout le corps.

Disuse de Bonne Aventure arrêtée

Mme Jules Richard, 1632, avenue St-Bernard, a été arrêtée hier à midi, pendant qu'elle tirait les cartes, à une fillette de 16 ans, 1819, même avenue. Procès-verbal a été dressé contre elle.

SUISSES

Dames et Messieurs sont invités à prendre part à une assemblée qui aura lieu le 3 septembre à 7:30 du soir au local de l'Association du Commerce, 635 rue Commune, près St. Charles, pour discuter comment l'on pourrait venir en aide à la mère patrie.

LE CONSULAT SUISSE. LA SOCIÉTÉ SUISSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. 8001-97,30

LA SCIENCE

La vieillesse, la mort, le chagrin, la misère; Le travail, la douleur, la famine, la guerre; Tous ces maux réunis parcourent l'univers S'en disputant l'empire. Et les agents divers; Le feu, le vent et l'eau, l'air, le ciel et la terre, Les rivières, la mer, ont la nature entière; Tout semble concourir à la destruction. De ce moment, tout plein de résurrection. L'homme est donc immortel! C'est par son grand courage Qu'il sut, dans tous les temps, lutter contre l'orage. Au ciel il arracha la foudre impudemment. C'est en maître qu'il parla, il marche en conquérant. CITE D'ENGREVAL.

Collision

Une collision s'est produite hier matin à 7 heures, à l'intersection des avenues Washington et Carrollton, entre le tramway 834 de la ligne Royal Blue, et le tramway 253, de la ligne St-Charles Belt. John E. McDaniels, 1935, rue Cambonne, et Peter F. Dunn, 5603, avenue St-Charles, qui se trouvaient dans le tramway 834, ont été contusionnés aux jambes. Leurs blessures ne sont pas dangereuses. Les dégâts au tramway de la ligne St-Charles Belt se chiffrent à 400 dollars, ceux au tramway 834, de 50 dollars.

Blessé à l'oeil

Walter Fulton, 20 ans, 2329, rue Sud Derbigny, employé de la "John Iron Works Company", fut victime d'un accident, hier matin à 11 heures. En réparant une chaudière sur un vapeur de la "Louisiana Navigation Company", en mouillage au quai faisant face à la rue Milan, fut frappé à l'oeil gauche par un rivet, qui lui fit une blessure grave. Il est soigné à l'Hôpital de la Charité.

Fugitif arrêté

Hier soir vers 7 heures, Leon Haddad, un voyageur de commerce, de A. S. Males, Paducah, Ky., a été arrêté au coin de la place Université et la rue Dryades, par ordre du shérif de Paducah. Il est inculpé de détournements de fonds se montant à 596 dollars. Il prétend avoir perdu l'argent en faisant ses transactions d'affaires, mais le détective McCabe a appris qu'il avait perdu l'argent au jeu. Un officier de Paducah arrivera à la Nouvelle-Orléans lundi, pour ramener le prisonnier au Kentucky.

Mort de Mme J. E. Merilh

Une dépêche de la Baie St-Louis nous apprend la mort de Mme J. E. Merilh, de la Nouvelle-Orléans. Nous reviendrons plus tard sur ce douloureux sujet.

UN TELEGRAMME DU GENERAL JOFFRE AU GENERALISIME RUSSE

Le général Joffre a envoyé au grand-duc Nicolas, généralissime des armées russes, le télégramme suivant: "Je vous remercie profondément de vos compliments flatteurs et m'empresse de faire savoir à mes commandants d'armée que, de par votre volonté, le fanion français sera porté à côté du vôtre pendant cette campagne. Tous comprendront la haute signification de ce geste auguste. "De mon côté, je serai accompagné du fanion de généralissime que vous m'avez fait l'honneur de m'offrir, l'année dernière, à Saint-Petersbourg. "Comme vous, j'ai une foi absolue dans la victoire, car je sais que la vaillance de nos troupes n'a d'égalé que celle de l'armée russe." - Joffre.

Consulat Général de France AVIS OFFICIEL

Les Français et les amis de la FRANCE désireux de venir en aide aux familles nécessiteuses des Français qui ont répondu à l'appel de mobilisation et ont rejoint l'armée, sont prévenus qu'une souscription est ouverte au Consulat Général de France 522 rue Bourbon. La liste des souscripteurs sera publiée dans l'Abeylle. Le Consul Général de France à la Nouvelle-Orléans. FERRAND.

L'Invasion des Barbares

L'Histoire nous dit qu'Attila, surnommé "Le Fléau de Dieu", lors qu'il envahissait un pays à la tête de ses hordes sauvages, le sacageait, le pillait et le mettait à feu et à sang. Là où il avait passé ne repoussait plus le moindre brin d'herbe, tant l'œuvre de destruction avait été complète. Mais c'était Attila et les soldats qu'il commandait appartenait à un âge que nous aimons à appeler, en songeant complaisamment à notre civilisation avancée, "l'Age de la Barbarie". Attila et ses suivants vivaient à une époque où les usages polices et les influences civilisatrices n'existaient pas. Gengis Khan et Tamerlan agissaient de même, et là où leurs cohortes dévastatrices s'abattaient elles ne laissaient derrière elles que de vastes déserts ou ne régnaient que la désolation la plus morne. Telle qu'on la faisait à cette époque la guerre était horrible et effroyable sous tous les rapports. Le vaincu ne devait s'attendre à aucune merci de la part du vainqueur. C'était bien le cas de dire "qu'il fallait vaincre ou mourir". Les générations qui ont suivi cet âge de barbarie ont hérité et désigné à l'opprobre du genre humain l'œuvre de mort et de destruction accomplie par les Attila, les Gengis Khan, les Tamerlan et leurs semblables. On ne pouvait admettre que la guerre si horrible en elle-même, si cruelle et si meurtrière put servir de prétexte au conquérant pour qu'il se livrât aux pires excès. A plusieurs reprises les nations se sont concertées et soit par des traités soit par des ententes tacites à la suite de congrès ou de réunions internationales, se sont efforcées d'atténuer les rigueurs de la guerre. De là le droit international qui semblait être un bouclier que les nations policées d'aujourd'hui opposaient à la guerre. La guerre moderne ne pouvait être envisagée comme œuvre de destruction pure et simple. Le haut degré de civilisation auquel nous sommes arrivés, les influences humanitaires, qui au cours du siècle dernier et depuis l'avènement du siècle présent se sont si fréquemment fait sentir, ne permettent pas à une grande nation, qui veut rester vraiment digne de ce nom, de faire la guerre comme les barbares d'autrefois. Lorsqu'une nation déclare la guerre aujourd'hui elle le fait soit au nom ou sous le couvert d'un principe. Le mot guerre ne peut être à notre époque synonyme de "dévastation". Les générations d'aujourd'hui se refusent à admettre que l'âge de la chevalerie a disparu. Plus que jamais, avec les moyens de communication dont on dispose et l'échange des idées qui s'en est suivi, le droit des gens s'impose, la voix de l'humanité se fait entendre. Les guerres modernes ont fréquemment fourni des exemples admirables de cette considération, de cet égard auxquels le vaincu a droit de la part du vainqueur au nom des principes sacrés de l'humanité et de la civilisation. Et pourtant s'il faut en croire les dépêches qui nous arrivent du théâtre de la guerre nous voyons que les troupes allemandes ont pillé, brûlé et rasé une des plus belles villes du monde, une ville non fortifiée et dont le seul crime a été de se trouver sur le chemin des régiments toutons. Qui, Louvain, centre de haute culture intellectuelle, siège d'une université de renommée, ville paisible s'il en fut, par ordre brutal du commandant allemand qu'il occupait a été incendiée et

Première Liste de Souscription

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Anonyme (820.00), A. Breton (100.00), Dr. E. M. Dupanquier (100.00), etc.

LE DIFFEREND DU DUC D'ORLEANS ET DE LA DUCHESSE

On sait que depuis longtemps le duc Philippe d'Orléans et la duchesse Dorothee, sa femme, s'étaient séparés de fait. La duchesse a été amenée pour des raisons d'intérêt à adresser au duc d'Orléans diverses revendications. Pour éviter l'éclat qu'aurait entraîné un débat judiciaire public, les conseils de la demanderesse et du défendeur sont tombés d'accord pour s'en remettre à une sentence arbitrale. Les arbitres, qui sont trois conseillers à la Cour de cassation de Belgique, ont prononcé la décision réglant les obligations du duc d'Orléans vis-à-vis de la duchesse, sa femme. Le duc devra payer 60,000 francs de pension à la duchesse et lui rembourser une somme de 180,000 francs. L'usufruit des bijoux de la maison de France est également accordé à la duchesse. Ont plaidé devant les arbitres: Mes Hanssens et Francis Wiener pour la duchesse, et Mes Salle, du barreau parisien, et Leclercq pour le duc d'Orléans. Telle est la teneur de la nouvelle donnée par les journaux belges. Elle est démentie par la note suivante du secrétariat politique du duc d'Orléans. Sur une information venue de Bruxelles, plusieurs journaux ont dit que le tribunal arbitral chargé de juger le différend entre Mgr le duc d'Orléans et Mme la duchesse d'Orléans avait rendu sa sentence. Certains même ont cru pouvoir en indiquer la teneur. Nous pouvons affirmer que cette information est complètement erronée. Aucune sentence n'a été rendue, les représentants des deux parties ayant préalablement accepté un arrangement amiable. Il est tout aussi inexact de prétendre que Mgr le duc d'Orléans a dû rendre à la princesse sa dot en son apogée, puisque Mme la duchesse d'Orléans les avait depuis longtemps en sa possession.

LE PEUPLE AMERICAIN EST FIDELE A SON AMITIE POUR LA FRANCE

Les informations parvenues à Paris signalent que l'opinion publique aux Etats-Unis est nettement favorable à la France, le sentiment contraire manifesté naturellement par les immigrés allemands et qui a pu donner le change ne doit pas tromper sur l'attitude véritable du peuple américain qui est absolument sympathique. A Paris même, sous la direction autorisée de l'ambassadeur, M. Herrick qui s'est acquis ici tant de sympathies, la colonie américaine organisée des œuvres d'assistance et de secours. Des hôpitaux sont préparés par elle pour nos blessés. Mme Herrick a recueilli elle-même dans la colonie américaine des offrandes considérables et a organisé au siège de l'ambassade un ouvroir où les dames américaines travaillent pour les victimes françaises de la guerre. La colonie américaine de Paris ne cesse d'ailleurs de donner chaque jour des preuves de sympathie pour la France. L'attitude de la grande République sœur ne peut que mériter notre gratitude.

Forage artésien de Telmine

Correspondance Spéciale de l'Abeylle. Tunis. - Le Service des Mines vient encore de rendre la vie à une oasis des territoires du Sud. Un forage artésien, entrepris au mois d'avril à Telmine, à six kilomètres au N-O de Kebili, vient de rencontrer, à 70 mètres de profondeur, une nappe jaillissante donnant 3,500 litres à la minute. Telmine, qui fut autrefois la capitale, avec Nofzaca, était sur le point d'être abandonnée. Sa source tarie ne permettait plus d'irriguer sa palmeraie et le peu d'eau qu'elle donnait encore, n'ayant pas un débit suffisant pour s'écouler, créait auprès du village un marais très malsain. La collaboration du Service des Mines et du Service des Affaires indigènes va permettre de reconstituer ce centre agricole. L'ancienne ville romaine de Turris-Tamellani, érigé en municipie, sous l'empereur Hadrien et ancien évêché, verra son réservoir antique, semblable à celui de Gafsa, servir à ses nouveaux habitants et distribuer une onde bienfaisante dans les palmeraies de Thorra et de Talmine.